



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le 02/06/2021

SLO

ID : 081-218102572-20210531-2021DEL37-DE

Date de la convocation
26.05.2021

L'an deux mil vingt et un et le trente et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/37

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme DELPOUX, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN.

Absents : Mme TEULIER procuration à Mme LASSERRE
Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mme COUVREUR, Mr BALOUP excusés.

Secrétaire : Mr JALBY.

Objet de la délibération

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de 78 000 morts par an.

**CREATION
D'ESPACES
EXTERIEURS SANS
TABAC**

Cibles prioritaires de l'industrie du tabac et de ses puissantes stratégies marketing : les jeunes, les femmes et l'association « loisirs, détente, vacances et tabac ». Pourtant, consommer un poison ne devrait plus être considéré comme un acte normal ou anodin. En effet, des lois efficaces protègent des milliers de personnes des dangers de la fumée du tabac dans les lieux clos à usage collectif. Mais pour améliorer la santé et « dénormaliser » le tabagisme, nous devons élargir ces mesures aux espaces extérieurs.

Qu'est-ce qu'un « Espace sans tabac » ?

Lancés depuis 2012 par la Ligue contre le cancer en partenariat avec les municipalités, les "Espaces sans tabac" visent à étendre l'interdiction de fumer à de nouveaux lieux publics ; comme les espaces verts ou l'entrée des écoles ; tout en suscitant l'adhésion des usagers, y compris celle des fumeurs, via des actions de prévention et de médiation.

Objectifs de ces « Espaces sans tabac » :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Le label « espace sans tabac »

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label « espace sans tabac » a pour vocation de proposer en partenariat avec les collectivités territoriales, à la mise en place d'espaces extérieurs publics sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006).

Pourquoi mettre en place un "Espace sans tabac" ?

1) Pour "dénormaliser" la consommation de tabac

Les "Espaces sans tabac" participent à changer l'image du tabagisme, encore perçu comme un acte de la vie quotidienne, en réduisant progressivement sa visibilité et son acceptabilité dans l'espace public.

Adopté à l'unanimité

2) Pour ouvrir la voie à une « génération sans tabac »

Les "Espaces sans tabac" ont notamment pour objectif de prévenir l'entrée des plus jeunes dans le tabagisme en limitant leur exposition au tabac. Cette stratégie s'inscrit dans la poursuite de l'objectif fixé par le Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) : parvenir à une génération sans tabac d'ici 2032, c'est-à-dire à moins de 5 % de fumeurs chez les jeunes de 18 ans.

3) Pour offrir à tous un cadre de vie plus sain

Au-delà des enjeux de santé publique, les "Espaces sans tabac" ont vocation à préserver l'environnement de la pollution des mégots et à maintenir des espaces publics propres et conviviaux.

4) Pour amener les fumeurs à s'interroger sur leur consommation

La Commune de Saint-Juéry participe activement à toutes les mesures mises en place sur le plan local ou régional visant à protéger les populations et soutient pleinement les actions menées par la Ligue contre le cancer.

Afin d'interdire la consommation de tabac sur (un ou plusieurs espaces publics),

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de créer des espaces extérieurs sans tabac dans les lieux suivants :

- *Les espaces d'attente des parents devant les écoles.*
- *Espace Victor Hugo – Esplanade commune aux entrées des Accueils de Loisirs des Francas et du Service Jeunesse.*
- *Entrée du multi-accueil.*

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 juin 2021
David DONNEZ,
Maire,

